

ACCOMPAGNEMENT VAE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENTS GERONTOLOGIQUES

Certification de niveau 7 Directeur d' tablissements g erontologiques par la VAE

La validation des acquis de l'exp rience est un droit individuel inscrit dans le code du travail et dans le code de l' ducation, institu  par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 consolid e par la loi du 5 mars 2014 relative   la formation professionnelle.

La VAE permet   toute personne engag e dans la vie active de faire valoir son exp rience pour acqu rir tout ou partie d'une certification   finalit  professionnelle, dans la mesure o  elle peut justifier d'une exp rience, continue ou non en lien direct avec la certification demand e, sans aucun crit re d' ge, de statut (salari , artisan, b n vole, travailleur ind pendant, int rimaire, etc) et sans niveau de formation requis.

Cet accompagnement consiste en une aide   la r daction du dossier de validation pour le titre de Directeur d' tablissements g erontologiques (Titre de niveau 7 enregistr  au RNCP code 39596) qui permet l'acc s aux emplois de directeur/directrice d'EHPAD, EHPA, R sidences autonomie, Maisons de retraite, PUV, SAAD, SSIAD, Accueils de jour, USLD, MAS, FAM, HAD, service de soins   domicile ou de service d'aide   domicile.

La r daction du dossier de validation n cessite environ 100 heures de travail de la part du candidat. Le r le de l'accompagnateur est de le guider, de le corriger dans sa r daction et de le pr parer   l'entretien avec le jury de certification.

Date d'actualisation du document : 14 janv. 2025

Modalit  p dagogique :

Formation mixte

Accessibilit  :

Vous  tes en situation de handicap ? Vous pouvez nous contacter pour pr ciser votre besoin : handicap@anfg.fr

Dur e:

25.00 heures - jours

D lais d'acc s :

3 semaines

Profils des stagiaires

- Toute personne ayant une exp rience en rapport direct avec la certification vis e

Pr requis

- Exp rience en rapport direct avec la certification vis e

Objectifs p dagogiques

- 1. Identification des exp riences en rapport avec la certification vis e.
- 2. R daction du dossier de validation.
- 3. Pr paration de l'entretien avec le jury.

Contenu de la formation

Association Nationale de Formation en G erontologie

105 rue des Mourettes

26000 Valence

Email: info@anfg.fr

Tel: 04.82.85.49.58



- 1. Phase pr eparatoire
 - L'ANFG accueille et informe gratuitement sur la proc edure VAE, aide  a pr eciser la pertinence du projet du candidat par rapport aux attendus de la certification et lui remet un dossier de demande de recevabilit e.
 - L'ANFG envoie l'avis de recevabilit e au candidat sous 15 jours. Cet avis est obligatoire pour d emarrer le parcours.
- 2. Phase d'accompagnement  a la r edaction du dossier de validation (Livret 2)
 - Si la recevabilit e est accord ee, le candidat construit son parcours personnalis e avec l'ANFG et d ebute un accompagnement qui comprendra un entretien pr ealable (pr esentation de la proc edure VAE et de la certification 30 min), des activit es pr e-accompagnement (30 minutes), un accompagnement individuel  a distance  a la r edaction du dossier de validation (16h), une journ ee de regroupement en pr esentiel (7h), une pr eparation  a l'entretien oral (1h)
 - Le candidat d epose son dossier de validation selon la date d etermin ee par l'ANFG pour transmission au jury de certification
 - Blocs composant la certification Directeur d' tablissements g erontologiques : Bloc 1 :  laborer un projet d' tablissement ou de service g erontologique et mettre en place une d emarche qualit e (RNCP39596BC01) - Bloc 2 : Accueillir et accompagner les usagers et leurs familles en  tablissement ou service g erontologique (RNCP39596BC02) - Bloc 3 : G erer les ressources humaines en  tablissement ou service g erontologique (RNCP39596BC03) - Bloc 4 : Assurer la gestion administrative, juridique, budg etaire et financi ere des  tablissements et services g erontologiques (RNCP39596BC04) - Bloc 5 : Assurer la communication de l' tablissement ou service g erontologique dans et avec le territoire (RNCP39596BC05)
- 3. Entretien avec le jury de certification et r esultat
 - L'ANFG communique la date de jury au candidat. Cette date doit intervenir dans les trois mois suivant le d ep ot du dossier de validation.
 - Le candidat s'entretient avec le jury de certification (Le jury est compos e de 5 professionnels experts de la sp ecialit e vis ee) : Le candidat se pr esente devant le jury pour un entretien oral de 20  a 30 minutes suivi de 10  a 15 minutes de questions. Le candidat expose son  crit de mani ere  a mettre en relief les liens avec le r ef erentiel de la certification et r epond aux questions du jury.
 - L'ANFG communique le r esultat au candidat sous 10 jours maximum
 - Le cas  ch eant, le candidat b en eficie d'un entretien post-jury pour rechercher des sessions de formation sur les blocs de comp etences non valid es ou pr eparer un deuxi eme passage devant le jury de certification.
- Pr ecisions : le jury peut accorder :
 - une validation totale : la certification est accord ee.
 - une validation partielle : le jury accorde une partie de la certification, un compl ement de formation ou compl ement d'exp erience professionnelle peut  tre demand e au/ a la candidat(e).
 - aucune validation

Organisation de la formation

Equipe p edagogique

Accompagnateur(trice) VAE

Moyens p edagogiques et techniques

- Salle d edi ee  a l'accompagnement ou connexion  a la plateforme digitale de l'ANFG (lien envoy e par mail : les participants doivent pr evoir un acc es individuel pour transmettre les documents et acc eder aux informations sur la plateforme)
- Analyse des comp etences
- Aide  a la r edaction
- Pr eparation  a l'oral

Dispositif de suivi de l'ex ecution de l' valuation des r esultats de la formation

- Feuilles de pr esence.
- Relev e de connexion
- Dossier de validation complet
- R esultat du passage devant le jury de certification

Evaluation de la qualit e de la formation

Taux de satisfaction des stagiaires et taux d'obtention de la certification

Association Nationale de Formation en G erontologie

105 rue des Mourettes

26000 Valence

Email: info@anfg.fr

Tel: 04.82.85.49.58



Prix indicatif de la formation inter- tablissement par personne (nous contacter pour le tarif intra et le tarif demandeur d'emploi)

3990.00   par personne

Contact

Association Nationale de Formation en G erontologie

Siret : 48212210800046

Num ro d'activit  : 84260342926

105 rue des Mourettes

26000 Valence

T l phone : 04.82.85.49.58

Email : info@anfg.fr